

CE DOCUMENT N'EST COMMUNICABLE QU'AU SEUL TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE.
LE FAIT, POUR UN TIERS NON AUTORISE PAR LA LOI, NOTAMMENT UN EMPLOYEUR OU
UN ASSUREUR, D'OBTENIR SOIT DIRECTEMENT, SOIT INDIRECTEMENT, COMMUNICATION
DE CE DOCUMENT EST UN DELIT PREVU PAR L'ARTICLE L.225-8 DU CODE DE LA ROUTE.

MME GLASER SARAH MAUD

Né(e) le : 28/07/1973

N° Dossier : 010231300241

Votre Dossier de permis de conduire est doté, à cet instant, de :

3 POINTS SUR UN CAPITAL DE 12.

LE RELEVÉ EST REMIS A LA DATE DU 27/08/2018 A 14:37:40 ET COMPORTE LES
INFORMATIONS DISPONIBLES SOUS RESERVE D'AUTRES INFRACTIONS COMMISES ET NON
ENCORE ENREGISTREES A CE JOUR ET A CETTE HEURE DANS LE SYSTEME NATIONAL DES
PERMIS DE CONDUIRE.